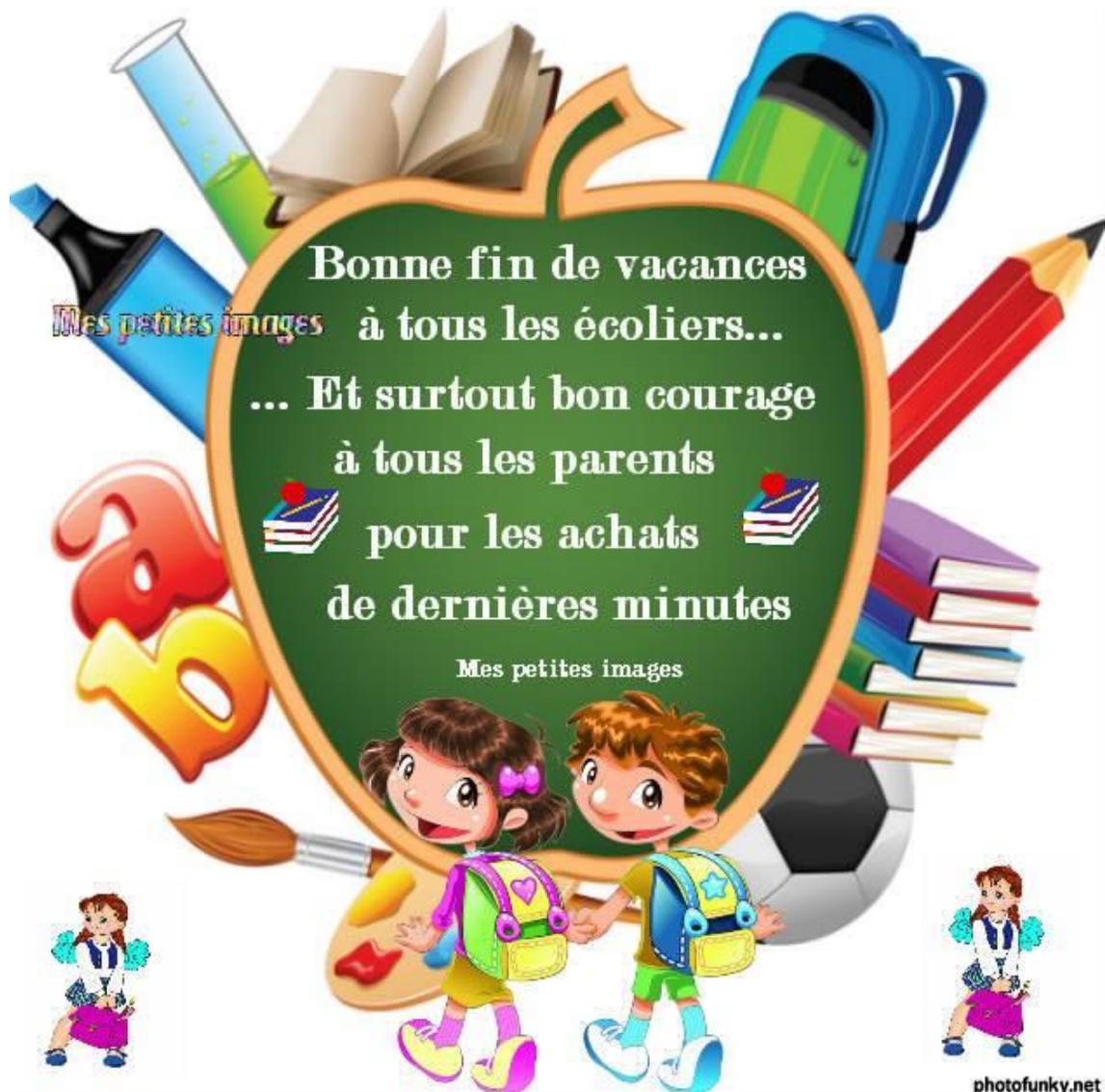


Petit Bavard

Juin 2018



Sommaire

Page 2 : Sommaire;

Page 3 : La vie Municipale;

Page 4 : Régie de Gestion des Matières Résiduelles;

Nouveauté vidange des fosses septiques

Page 5 : Régie des Incendies de la Vallée du Saint-Maurice;

Sensibilisation des incendies

Page 6 : Dépanneur

Saison estivale;

Page 7-9 : Inspecteur

Chronique

Départ de Robert Jourdain

Page 10 : Festival Country;

Horaire

Page 11 : Bibliothèque & Friperie

Page 12 : Église

Horaire des messes;

Page 13 : Saaq

Nouvelles Mesures du code de la sécurité routière

Page 14-15 : La rentrée scolaire;

Page 16 : Femme Mékinac

Page 17 : Association des personnes aidantes

Programmation spécial été 2018

Page 18 : Apha;

Programmation saison estivale

Page 19 : Petites annonces;

Page 20-21 Fêtes des pères;

L'origine

Page 22 : Sudoku;

Page 23 : Responsable du journal;



BIENVENUE DANS LA MUNICIPALITÉ DE **SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC**

Un lieu panoramique!

La Vie municipale

Séance du conseil a eu lieu le **6 juin**. Afin de prendre connaissance des sujets traités lors de la séance du conseil, nous vous rappelons que les textes intégraux des décisions du conseil municipal sont disponibles pour consultation au bureau municipal.

Prochaine séance du conseil

Se tiendra le **4 juillet 2018** à la salle des séances à compter de 19 heures. Il nous fera grandement plaisir de vous y accueillir et de vous informer de votre monde municipal. Soyez présents en grand nombre, nous apprécions votre présence !

Horaire du Bureau municipal :

Lundi au mercredi : 8 h 30 à 12 h et de 12 h 30 à 16 h 30

Jeudi : 8 h 30 à 12 h et de 12 h 30 à 16h.

Vendredi : fermé.

Saint-Étienne-des-Grès, le 14 mai 2018

Destinataires : Municipalités membres la compétence 4 (gestion des boues)
Expéditeur : Yves Groleau
Objet : Vidange des fosses septiques - Saison 2018 - NOUVEAUTÉ

Bonjour,

Toute notre équipe est prête à amorcer la saison de vidange des installations septiques.

Comme par les années passées, les propriétaires dont la fosse septique doit être vidangée recevront une lettre, accompagnée d'un dépliant explicatif, environ 10 jours avant la vidange.

Nous vous rappelons, comme l'indique ledit dépliant, qu'entre autres le jour venu :

- L'adresse doit être visible du chemin principal ;
- Le ou les couvercles (selon le type d'installation septique) doivent être déterrés de façon à laisser un dégagement d'environ 10 cm (4 po) autour de chaque couvercle ;
- L'installation septique doit être facile d'accès ;
- La présence du propriétaire n'est pas requise lors de la vidange.

Nouveau en 2018 !



Il n'est plus nécessaire pour le citoyen d'attendre la lettre de rendez-vous pour connaître la date prévue de la vidange.

Chaque résident peut consulter en ligne, facilement et rapidement, la date prévue de la vidange ainsi que certaines informations relatives à son dossier lié à son installation septique, simplement en utilisant le nouvel outil disponible via notre site Internet. (www.rgmrm.com/activites/boues/)

Nous vous rappelons que vous avez accès aux informations relatives aux installations septiques de votre municipalité via un Extranet pour lequel un code d'utilisateur et un mot de passe vous sont assignés.

Pour toutes questions relatives à ce service, n'hésitez pas à nous joindre gestiondesboues@rgmrm.com.



En cette période critique de sécheresse printanière, sensibilisez votre entourage grâce à ce conseil de prévention des incendies!

Bonjour,

Dans le cadre de sa stratégie de prévention des incendies 2018-2019, le ministère de la Sécurité publique (MSP) et ses partenaires tiennent à vous rappeler quelques conseils de sécurité incendie et vous encouragent, en cette période du mois de mai, à sensibiliser le grand public aux dangers élevés d'incendie au Québec.

Le MSP vous invite à vous joindre à lui dans cette campagne de sensibilisation en partageant la publication disponible sur la page [Facebook](#) et [Twitter](#) du MSP ainsi qu'en consultant le [site Web du MSP et de la SOPFEU](#) où se trouvent plusieurs conseils de prévention des incendies.

Le MSP vous invite d'ailleurs à ajouter l'image de la capsule de prévention en pièce jointe à votre [signature électronique](#) afin que le message atteigne un maximum de visibilité.

Abonnez-vous à la page facebook du MSP et partagez l'information!

Prévention incendie

Direction de la Sécurité incendie
Ministère de la Sécurité publique
2525, boul. Laurier
Tour Saint-Laurent, 6e étage
Québec (Québec) G1V 2L2
Téléphone: 418 646-6777 poste 40017
Sans frais : 1 866 702-9214 poste 2
Télécopieur : 418 644-4448
Sans frais : 1 866 702-9214 poste 2
Télécopieur : 418 644-4448



Ministère de la Sécurité publique du Québec

Vivement l'été et la cuisine sur le barbecue, mais prenez garde aux risques d'incendie! Utilisez votre BBQ à l'extérieur dans un endroit aéré. Assurez-vous de nettoyer régulièrement les grilles et les brûleurs ainsi que de vérifier les conduits d'alimentation. Ne laissez jamais sans surveillance les aliments que vous cuisez. Et n'oubliez pas que les bonbonnes doivent toujours être remisées de façon sécuritaire. Bonne saison des grillades!



ENSEMBLE 
on fait avancer le Québec

Québec 



NOTE SPÉCIALE AUX PROPRIÉTAIRES DE ROULOTTES

SECTION 13 – USAGES, CONSTRUCTIONS ET ÉQUIPEMENTS TEMPORAIRES OU SAISONNIERS

13.1 Bâtiments temporaires aux fins de construction

Les roulottes, maisons mobiles, boîtes de camion remorque et autres bâtiments et constructions temporaires sont autorisés dans toutes les zones lors de la construction d'un bâtiment principal, de la réalisation de travaux publics ainsi que sur les chantiers forestiers aux conditions suivantes:

- 1° ces bâtiments temporaires doivent se situer sur le même terrain ou sur un terrain adjacent à celui où les travaux se déroulent;
- 2° ces bâtiments doivent être démontés ou déménagés hors du terrain à la fin des travaux, ou au plus tard, 2 ans après la date d'émission du premier permis de construction.
- 3° Ces bâtiments doivent être munis d'installations septiques conformes à la Loi.

13.2 Roulottes

À d'autres fins que pour des chantiers de construction ou forestiers, les roulottes sont permises uniquement comme habitation temporaire pendant la période comprise entre le 15 avril et le 31 octobre de chaque année, aux endroits ci-après énumérés et aux conditions suivantes:

- 1° sur les terrains de camping aux conditions prévues à la section 15 du présent règlement;
- 2° dans toutes les zones lorsqu'il existe un bâtiment principal sur le terrain. Dans ce cas, il ne peut y avoir plus d'une roulotte sur ce terrain et elle devra être raccordée à un réseau d'égout approuvé par les autorités gouvernementales ou à un système d'épuration des eaux conforme aux dispositions du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (R.R.Q., 1981 c. Q-2, r.8). La roulotte devra être entreposée à l'extérieur de la cour avant et à plus d'un mètre de toute limite de terrain;
- 3° dans les zones à dominante agricole « A », et forestière « F » une roulotte est permise sur un terrain même lorsqu'il n'y a pas de bâtiment principal pour une durée maximale de trente (30) jours par année. Aucune construction accessoire n'est autorisée à l'exception de celles servant uniquement à l'approvisionnement en eau potable ou à l'évacuation et le traitement des eaux usées. À l'échéance de ce trentième jour, la roulotte devra être retirée du terrain ou entreposée suivant les prescriptions de l'alinéa ci-dessous.

Dans le cas des terres publiques, les limites du terrain correspondent à celles de l'unité d'évaluation;

- 4° l'alimentation en eau potable devra être conforme à la *Loi sur la qualité de l'environnement* et aux règlements portant sur le même objet ;
- 5° il est interdit d'annexer une construction ou un bâtiment accessoire à une roulotte. Est considéré comme annexé, une construction ou un bâtiment situé à 2 mètres ou moins d'une roulotte.

Après la période d'utilisation permise, les roulettes devront être entreposées à l'un des endroits et aux conditions suivantes :

- 1° sur les terrains de camping;
- 2° dans toutes les zones de la municipalité, il est permis d'entreposer une (1) roulotte par terrain, à la condition qu'il existe un bâtiment principal sur ce terrain et que la roulotte ne serve en aucun cas d'habitation.

Dans tous les cas, il est strictement interdit de transformer ou de modifier une roulotte pour en faire un bâtiment fixe ou permanent. Cela implique qu'une roulotte doit en tout temps conserver les équipements permettant sa mobilité et qu'elle ne puisse être utilisée comme habitation en dehors de la période autorisée.

Lors d'événements spéciaux (Ex : festival) la municipalité peut autoriser l'installation de roulettes de façon particulière.



merci

Un petit mot pour souligner le départ de Monsieur Robert Jourdain et le remercier de ses 31 années de services à la Municipalité de St-Roch-de-Mékinac.

Au cours de ses 31 années de services, Monsieur Jourdain a occupé les postes de secrétaire-trésorier-directeur général à inspecteur en urbanisme et environnement.

Nous lui souhaitons de réaliser beaucoup de projets qu'il chéri et de conserver une bonne santé.

Celui-ci sera remplacé temporairement par Madame Chantal Paillé.

Bon Projet!

**FRIPERIE
Seconde Vie**

La friperie fermera pour la saison estivale **le 20 juin**.

Nous récupérons tout de même les dons tout l'été, juste à les déposer dans les boîtes à cet effet sur les heures d'ouvertures du bureau municipal.

Ouvert tous les mercredis de 13 à 16 heures
Pour plus d'informations, contactez Marlène Doucet au
819-646-5824

FESTIVAL country

7^e Édition

du CAMPING

SANT-ROCH
DE MÉKINAC



Camping
Gratuit à l'achat
du forfait

ORCHESTRE
Yannick Gravel

Plus de 30
artistes sous le
chapiteau

du 27 juin au 1^{er} juillet 2018

Camping & Marina Mékinac

501, Route 155 (Ducharme)

Saint-Roch-de-Mékinac, Qué. G0X 2E0

Spécial forfait
50 \$

Bienvenue sur notre site enchanteur
en bordure de la Rivière Saint-Maurice

MERCREDI 27 juin

« Party des Campeurs » à 19 h
« Concours Amateur » avec Lise Thiffault
à 20 h • Inscription GRATUITE
300\$ en prix

Bienvenue à tous!

INFORMATION

M. Guy Dessureault

Courriel : guy.dessureault@regionmekinac.com

Tél. : (819) 646-5438

Cell. : (418) 365-8966

Mme Lise Bérubé, coordonnatrice

Tél. : (418) 507-9868

camping.st-roch@regionmekinac.com

Sonorisation Mario Paquet
Musique & Danse aux Intermissions
Marcel Charest

Restauration sur place

Mercredi Gratuit Jeudi 15\$ Vendredi 15\$

Samedi 15\$ Dimanche 10\$

*En Collaboration
avec la Municipalité de*

Saint-Roch-de-Mékinac

Un lieu panoramique!



JEUDI 28 juin

Lise Thiffault M.C.

13 h René Paradis
14 h Dany Jeffrey
15 h Carmen Dessureault
16 h Guy Tremblay
19 h Stéphanie Labbé
20 h Claudia Asselin
21 h Sylvie Caron
22 h Mario Paquet et
Jean-Claude St-Pierre

VENDREDI 29 juin

13 h Jackie et Manon
14 h Bobby Deschamps
15 h Luc Tremblay
16 h Danielle Héroux M.C.
19 h Réal et Manon
20 h Serge Massé
21 h Steeve Desmarais
22 h Lany Richard
23 h Jam (Serge Massé,
Steeve Desmarais, Lany Richard)

SAMEDI 30 juin

13 h Chantale Rousseau
14 h Gilles Salvat et Cie
15 h Lise Thiffault M.C.
16 h Yves Gagnon
19 h David Bernatchez
20 h Dani Daraïche
21 h Julie Daraïche
22 h Kathy Lavigne

DIMANCHE 1^{er} juillet

Lise Thiffault M.C.

10h30 Messe Country

Célébrée par l'Abbé Yves Marcil

Chantée par Bernard Paquette

13 h Roger Charette, Louise Paquet
et Marc Paul
14 h 15 Bernard Paquette
15 h 15 Roger Charette, Louise Paquet
et Marc Paul
16 h 30 Clôture des activités



Bibliothèque Municipale

Prenez-note que la Bibliothèque Municipale sera fermée du Jeudi 19 juillet au mardi 7 août. Elle reprendra ses activités à compter du mercredi 8 août, de 13h00 à 16h00 et de 18h30 à 20h00.

DÉPANNEUR



Étant donné la fermeture du Dépanneur au Coin du Charme, les citoyens pourront, durant la saison estivale, se procurer certains articles tels que le lait, le pain, le beurre, quelques conserves, friandises et article de nettoyage.

Les heures d'ouvertures sont jusqu'au 20 juin :

De 8 h à 21 h 7 jours/7

Du 20 juin à la mi-septembre

De 8 h à 21 h du dimanche au jeudi

De 8 h à 22 h vendredi et samedi





HORAIRE DES MESSES EN JUIN

3 juin: célébration dominicale

10 juin: célébration dominicale

17 juin: Bonne fête des Pères

17 juin: MESSE

Intention: Mme & M. Émile Dumont

Par: La famille Dumont

24 juin: Célébration dominicale



NOUVELLES MESURES DU CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE DANS LES PUBLICATIONS SUR LA SÉCURITÉ À VÉLO ET LE PARTAGE DE LA ROUTE

Madame,
Monsieur,

La Société de l'assurance automobile du Québec (Société) a mis à jour ses publications sur la sécurité à vélo et le partage de la route en vue de l'entrée en vigueur des nouvelles mesures du Code de la Sécurité routière, le 18 mai prochain.

Comptent parmi ces publications :

- Le Guide de sécurité à vélo – 8e édition, C-6474
- Le feuillet *Pour un meilleur partage de la route*, C-6475

Vous pouvez commander dès maintenant le nouveau matériel auprès de Mme Martine Breton à documentation@saaq.gouv.qc.ca ou au 418 528-4059.

Vous noterez que le matériel de sensibilisation actuel est téléchargeable à partir du site Web de la Société à saaq.gouv.qc.ca/saaq/documentation (la nouvelle édition de ce matériel sera en ligne le 18 mai).



Pour une 10^e année, le projet «La rentrée scolaire accessible pour tous» permettra aux familles dont les enfants fréquentent une école de Mékinac, de se procurer du matériel scolaire neuf à prix compétitif, d'encourager l'achat local et d'alléger la charge financière des parents à l'occasion de la rentrée.

Les ventes se tiendront:

1. Date : 27 juin 2018, de 14h00 à 18h00
À la Salle Aubin, Sainte-Thècle
(au 301, rue St-Jacques, Sainte-Thècle)
2. Date : 14 août 2018, de 14h00 à 18h00
École La Providence, Saint-Tite
(460, rue du Couvent, Saint-Tite)
3. Date : 16 août 2018, de 13h00 à 17h00
École secondaire Paul Le Jeune, Saint-Tite
(405, boul. St-Joseph, Saint-Tite)

En participant à l'une ou l'autre des ventes, les familles qui ont un ou des enfants qui fréquente(nt) une école de Mékinac auront la chance de gagner les frais de scolarité pour un enfant. ***Un tirage par école institutionnelle.

Notez bien :

- Le paiement du matériel peut se faire uniquement en **argent comptant.**
- S.V.P. Apportez vos sacs
- Nous vous invitons à trier le matériel scolaire de votre enfant afin de favoriser la réutilisation et la récupération du matériel encore en bon état

Critères d'admissibilités

- Votre enfant doit fréquenter une école primaire ou secondaire sur le territoire de Mékinac
- Apporter votre liste de fournitures scolaires

Le comité organisateur se réserve le droit de demander une preuve de résidence

Pour informations : 418.289.3433 (CDC Mékinac)



Download from
Dreamstime.com

This watermarked comp image is for previewing purposes only.



ID 43308174

Aleksandr Volodin | Dreamstime.com



Femmes de Mékinac

Sainte-Thècle, 3 mai 2018

Bonjour,

Voici les activités de juin 2018 pour votre prochain bulletin municipal :

Bienvenue à toutes chez Femmes de Mékinac!

Mercredi 11 juin 2018 de 13h30 à 15h30 : Nous voulons être à votre écoute lors de cette « Rencontre Entre-Femmes ». Venez faire connaissance avec Femmes de Mékinac, échanger, faire une pause à la Maison des Jeunes L'Index située au 515, rue des Loisirs à Notre-Dame-de-Montauban . Café et galettes servis gratuitement.

Lundi 18 juin 2018: Pique-nique au Parc St-Jean de Sainte-Thècle de 11h30 à 14h30. Apportez votre lunch et votre sourire! En cas de pluie, remis au lendemain. Infos : (418) 289-2588.

Lundi 25 juin 2018: Notez que Femmes de Mékinac sera fermé pour le congé de la Fête nationale. Besoin d'aide urgente durant notre absence? Contactez le CSSS Vallée-de-la-Batiscan au (418) 365-7555 / 811 ou SOS Violence conjugale au 1-800-363-9010.

Réservations et infos : 418-289-2588 ou www.femmekinac.qc.ca

Merci et bonne journée,
Femmes de Mékinac (Centre de femmes)

Julie Bordeleau, agente de promotion

Tél. : (418) 289-2588

Courriel : femmes_mekinac@globetrotter.net

Site Internet : <http://www.femmekinac.qc.ca>

Facebook : <https://www.facebook.com/Femmes-de-M%E9kinac-467704170292619/>



ASSOCIATION
des PERSONNES AIDANTES
de la VALLÉE DE LA BATISCAN

Programmation spécial été 2018

Juin

Jeudi le 7 juin

11h45 (LOCAL LÉDA-PAQUIN) 7\$/PERS.

Dîner-conférence de Christine Béland, Pharmacienne.

Les Infections cutanées

Inscription Obligatoire !

13h00 (LOCAL 217)

Assemblée Générale annuelle

Bilan de l'année 2017-2018 et Élection des membres du conseils d'administration.

Veillez confirmer votre présence !

Mardi le 12 juin

Journée d'information et de ressourcement

Témoignage de Carole Pothier sur son vécu et son rôle d'accompagnatrice-ressource pour les femmes atteints d'un cancer.

Atelier **Biodanza**, animé par Lucie Boisvert, Facilitatrice.

Lieu: Ferme la Bissonnière, 490 rang. Sainte-Élizabeth, St-Prospier

Heure: 10h30 à 15h

Inscription OBLIGATOIRE avant le 7 juin 2018,

15\$/ pers. (dîner inclus) 1-855-284-1390

L'APPU POUR LES PERSONNES AIDANTES
MAURICIE

Vous êtes là pour eux,
nous sommes là pour vous.



Mardi le 19 juin, St-Luc-de-Vincennes

Jeudi le 21 juin, Ste-Thècle 13h30 à 15h

Jeux de société

Un moment de détente et de plaisir. Une grande diversité de jeu à votre disposition. Si vous voulez en présenter un ou amener quel qu'un, ce sera avec plaisir!



Mardi le 26 juin: St-Luc-de-Vincennes

Jeudi le 28 juin: Ste-Thècle 13h30 à 16h

Visionnement d'un film-documentaire.

Ça Tourne Dans ma Tête

Quatre enfants, atteints de troubles mentaux, et leurs parents font le choix courageux de raconter leur histoire.

À la fin du documentaire, vous pourrez échanger avec une intervenante du Périscope (Mékinac) ou de la Lanterne (Des Chenaux)



Juillet et Août Café-jasette à 13h30

- 3 juillet: Casse-Croûte Ferme Tournesol, Ste-Anne-de-la-Pérade
- 10 Juillet: Casse-Croûte La Grondoise, 2350 Rang St-Jean St-Maurice
- 18 Juillet: Resto Rio/ Marina, 1500, Rue Principale Batiscan
- 24 Juillet: Casse-Croûte du Bocage, Rue de l'église, Ste-Geneviève
- 31 Juillet: Casse-Croûte Chez Ti-Mousse, 270 Rue du Collège, St-Narcisse
- 7 Août: Casse-Croûte Chez Lulu, 1625 Rue Principale, St-Stanislas
- 21 Août: Casse-Croûte Au p'tit Relais, 1242 Rue Principale, Batiscan
- 28 Août Casse-Croûte La P'tite Bouffe, 625 Rue Notre-Dame, Champlain



- 5 juillet: Casse-Croûte Tournesol, 2830 St-Pierre N.Ste-Thècle
- 12 Juillet: Domaine Familial Grosleau, 161 chemin Ste-marie, Lac-aux-sables
- 19 Juillet: Resto de la Berge, 599 1ere avenue, Grandes-Piles
- 26 Juillet: Aux petits bonheurs, 411 rue du couvent, St-Tite
- 2 Août: Casse-croûte Chez Mémé, Hérouxville
- 9 Août, Resto bar le Brinadon, 570 rue Alphonse, Lac-aux-sables
- 23 Août: Casse-Croûte Chez Ti-Guy, 500 Rte 352, Ste Adelphe
- 30 Août: Café aux cinq sœurs, 290 rue Masson, Ste-Thècle



MARDI 14 Août 13h30

Visite de la Ferme d'Alpaga.
Ferme récréative Caza
865, Rte. 159, Saint-Stanislas

Confirmez votre présence S.V.P.



APHA

Association des Personnes
Handicapées Actives de **Mékinac**

301, rue st-Jacques # 210
418-289-3630

www.apham.org ou sur 

L'APHA Mékinac a pour mission de :

Soutenir et encourager les personnes handicapées en créant et en mettant en œuvre des programmes d'intégration récréatifs, éducatifs et sociaux adaptés à leur condition.

Informier et sensibiliser la population aux besoins des personnes vivant en situation d'handicap dans la MRC de Mékinac.

Calendrier des activités : Juin 2018

Lundi 4 juin : Sortie d'intégration D.I : Dîner et visite de la ferme du Boisé à St-Tite.

Mercredi 6 juin : **Rallye de sensibilisation auprès des commerces de la ville de St-tite et dîner au resto dans le cadre de la SQPH**

Jeudi 7 juin : Cuisines collectives (à confirmer)

Jeudi 14 juin : **Sortie fin d'année : Sanctuaire Notre-Dame du Cap et restaurant**

De retour fin Août.

Bonne Été !!!

**PETITE
ANNONCE
ANNONCE**

À VENDRE :



Un set complet en graphite, incluant un bois spécial de départ et un carrosse à 3 roues.
Prix demandé : 250 \$ négociable

Communiquer au : 819 646-5545

Ninon Fortier
Secrétaire
Municipalité de St-Roch-de-Mékinac
ninon.fortier@regionmekinac.com
Tél. : 819-646-5635 p. 188

Bonne Fête des pères!!!

La fête des pères

En France, la fête des pères a lieu le troisième dimanche du mois de juin. Pour l'année 2018, la fête des pères tombe le 17 juin. Instaurée officiellement par un décret en 1952, cette fête visait à rétablir l'équilibre entre les pères et les mères puisque les [mamans](#) bénéficiaient déjà d'un jour de fête officiel. Nous vous proposons un petit historique de la fête des pères, en France et dans le monde, ainsi que des idées pour fêter votre papa.

Saint Joseph, patron des pères de famille

La fête des pères laïque telle que nous la connaissons actuellement s'est fondée sur une tradition très ancienne qui remonterait au Moyen-Age. En effet, dans toute la Chrétienté, on célébrait déjà la paternité le jour de la Saint Joseph, le 19 mars. Saint Joseph, père nourricier de Jésus, est le saint patron des pères de famille.

La fête des pères aux Etats-Unis

La version actuelle de la fête des pères doit cependant beaucoup à la fête née aux Etats-Unis au début du XXème siècle, à l'initiative de Sonora Smart Dodd. Voulant souligner le mérite de son père qui, seul depuis son veuvage, l'avait élevée avec ses nombreux frères et sœurs, cette fille reconnaissante proposa une célébration comparable à celle de la fête des mères. En 1924, le président Calvin Coolidge se montra favorable à la création d'une journée nationale consacrée aux pères. Puis en

1966 le Président Lyndon Johnson l'institua officiellement en fixant la date au troisième dimanche de juin. L'idée, entre temps, avait fait son chemin dans bien d'autres pays !

PUBLICITÉ

[inRead invented by Teads](#)



La fête des pères dans le monde

Certains pays européens ont conservé l'habitude de fêter les pères le jour de la St Joseph, comme l'Espagne, l'Italie, le Portugal... D'autres pays ont adopté la tradition venue des États-Unis et fêtent donc les papas le troisième dimanche de juin, comme les Canadiens. Les Belges, en revanche, fêtent les papas le deuxième dimanche de juin. Quant aux Allemands, c'est le jour de l'Ascension qu'ils célèbrent la fête des pères, en référence au fait que Jésus rejoint son père en montant au ciel.

Source du texte: Le Magfemmes

PAPA

Protecteur et conseiller

Aimant se dévouer pour m'aider

Pensant à moi toute l'année

Aujourd'hui, je fais ce poème pour te remercier.

Bonne Fête des Pères!!

SUDOKU

Grilles N° 10 - 2006

Règle du Jeu : La règle est simple, en partant des chiffres déjà inscrits, vous devez remplir la grille de manière à ce que : chaque ligne, chaque colonne, chaque carré de 3*3 contiennent une seule fois les chiffres de 1 à 9.

Facile

				2	7		4	
2	7	9	5					
1	4	5	3		8			
9		4		5	3	8	1	7
		7		1				
		6	4		9			5
4		2	1	9	5		8	
3	5					2		4
			2	3	4			

Moyen

		3					1	
						9	4	
	2			4	1		3	
						6		3
5		8		9				
					2	4	5	
9	8		3					
	7	5	4		9			
		4		7	6			2

Difficile

							2	
		3			7			
	2				9		6	8
				4		3	1	9
				8				4
5				1	3			
	8				4			
2	4				1	8		
		1		3			4	

Expert

							3	
		8					6	
				5	7		1	
	9					7		
	5					9		
1		3	8					2
						3		2
4		2				8		6
9			4	2				8
							8	7

Retrouvez toutes les solutions et d'autres grilles sur : www.grille-sudoku.com

RESPONSABLE DU JOURNAL



**Vos suggestions seront appréciées et considérées
Merci!**

**Ninon Fortier
Secrétaire
Municipalité St-Roch-de-Mékinac
Tél. :819-646-5635 p. 188
ninon.fortier@regionmekinac.com**



Prévenir les vagues de chaleur!



La chaleur s'installe, soyez vigilant, prévoyez un endroit frais ou à l'ombre diminuer vos activités, buvez beaucoup d'eau.

N'oubliez pas d'utiliser une bonne protection solaire pour vous protéger des rayons uv.

Les effets sur la santé peuvent se traduire par des :

- effets directs : crampes musculaires, épuisement (étourdissements, faiblesse et fatigue), coup de chaleur (peau rouge, chaude et sèche, maux de tête violents, confusion et perte de conscience);
- effets indirects : aggravation d'une maladie chronique (cardiovasculaire, rénale, pulmonaire, neurologique, diabète).

Bon été!

